

COMMUNE DE PROPRIANO



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES DU BUDGET PRIMITIF 2020 CONFORMEMENT A L'ARTICLE L.2313-1 DU C.G.C.T.

1- ELEMENTS DE CONTEXTE :

A- Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :

« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Cette note présente donc les principales informations et évolutions pour l'exercice 2020 du budget principal de la commune et des budgets annexes du port de plaisance et de l'aérodrome de Tavarua.

B- Le cadre général du budget primitif :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année civile.

Le budget primitif 2020 a été adopté le 8 mai 2020 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat du Maire aux heures d'ouvertures des bureaux.

- Population totale :

	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020
Population totale	3830 habitants	3 787 habitants

Source : INSEE.

- Potentiel fiscal et financier :

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeur par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par hab. de la strate
Fiscal	Financier	833.70	940.66
3 118 297	4 058 479		

La prise en compte de la suppression de la TH sur le **potentiel fiscal** et le **potentiel financier** ne figure pas dans le projet de loi de finances pour **2020**. Compte tenu du décalage d'une année, ce sont les **potentiels fiscaux et financiers** de 2022 qui seront pour la première fois impactés.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du C.G.C.T qui figurent sur la fiche de la répartition de la D.G.F de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise pour les Services Préfectoraux).

2- PRIORITES DU BUDGET :

- Continuer à contenir les dépenses à caractère général.
- Poursuivre les travaux de rénovation de l'éclairage public.
- Continuer le suivi et l'animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH).
- Réhabiliter 3 courts de tennis au parc des sports.
- Réaliser la gare routière, le marché couvert et le boulodrome dans le quartier de la plaine.
- Reprendre l'étanchéité et le revêtement du bassin de la piscine municipale.
- Lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification des voiries communales dans le cadre de l'Opération de revitalisation des territoires.

3- RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT :

A- Budget primitif 2020 du budget principal :

a)- La section de fonctionnement

- Les principales recettes de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 6.85%.

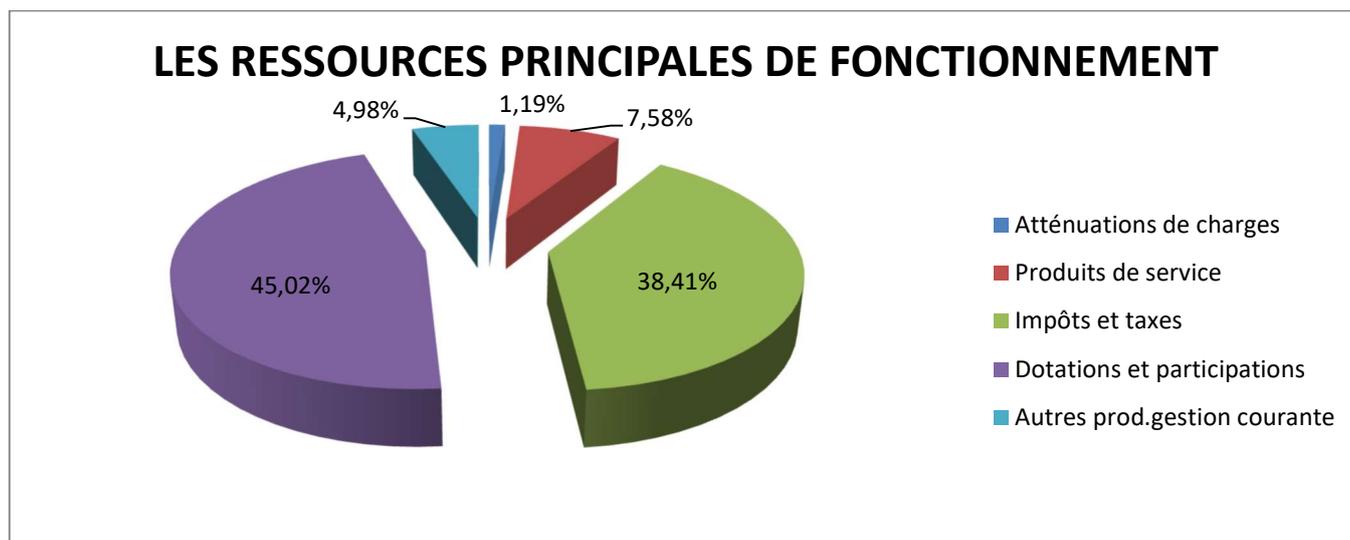
	2019 (BP+DM)	2020
013-Atténuations charges	43 587	70 000
70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services	475 241	447 633
73-Impôts et taxes	2 892 102	2 267 174
74-Dotations et participations	1 576 986	2 657 243
75-Autres produits de gestion courante	350 182	293 858
76-Produits financiers	99	80
77-Produits exceptionnels	38 929	9 563
TOTAL	5 377 126	5 745 551

-Les atténuations de charges augmentent car il y a beaucoup d'agents en maladie et les indemnités journalières sont importantes.

-Les ressources fiscales diminuent car le produit attendu des contributions directes, comprend seulement pour la 1^{ère} fois cette année, les produits des Taxes foncières et passe de 2 015 534 € (en 2019) à 1 104 799 € (en 2020), conformément à la décision n°2019-796 du 27 décembre 2019 du conseil constitutionnel validant la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

-Les dotations et participations augmentent fortement en raison de la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales estimée à : 1 028 534 €.

Sachant que le montant prévisionnel des recettes de fonctionnement, pour l'exercice 2020, s'élève à : 5 902 249 €, la répartition des ressources de la Commune est la suivante :



• Les principales dépenses réelles de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1.60%

	2019 (BP +DM)	2020
011- Charges à caractère général	2 179 109	2 139 042
012- Charges de personnel	2 483 808	2 400 977
014- Atténuations de produits	25 489	15 700
65- Autres charges de gestion courante	446 029	440 220
66- Charges financières	11 246	159 409
67- Charges exceptionnelles	95 373	1 700
TOTAL	5 241 054	5 157 048

-Les charges à caractère général restent stables.

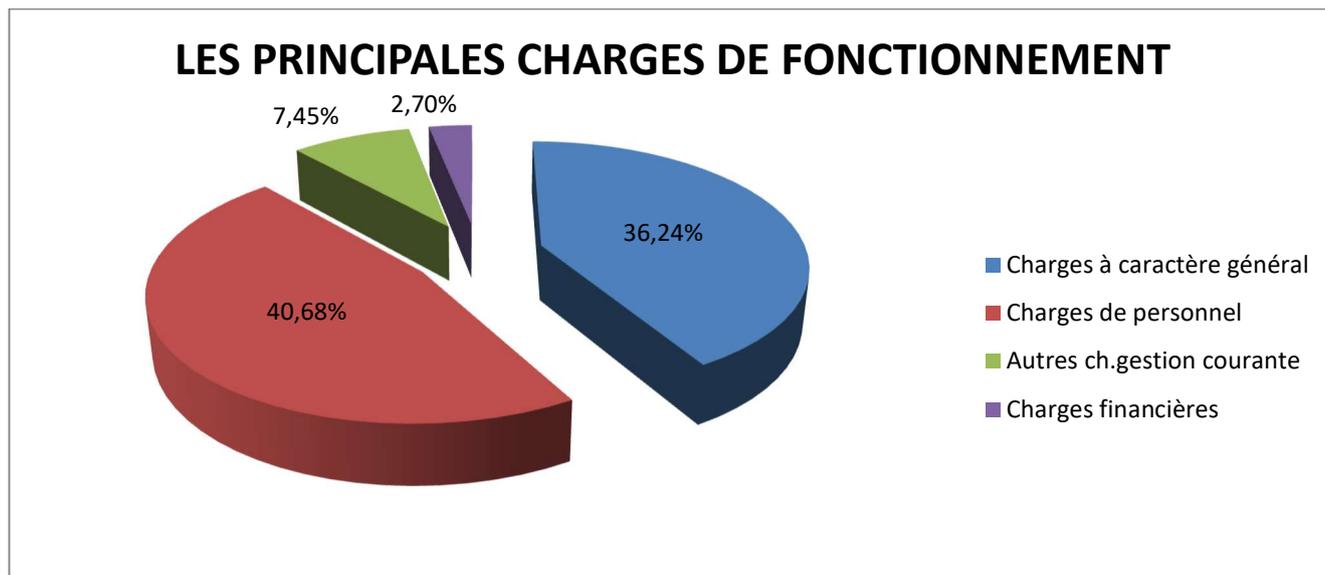
-Les charges de personnel diminuent légèrement de 3.33%.

-Les atténuations de produits et les autres charges de gestion courante diminuent et correspondent au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

-Les charges financières concernent les frais de la ligne de trésorerie et les intérêts d'un emprunt relais de 2 M€ pour financer les investissements en cours. Elles sont plus importantes que l'année dernière en raison du remboursement d'une grande partie du crédit relais et du transfert d'un emprunt concernant les travaux terrestres du port.

-Les charges exceptionnelles diminuent car il n'y a plus de subvention d'exploitation versée au budget annexe de l'aérodrome de Tavarua.

Sachant que le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement, pour l'exercice 2020, s'élève à : 5 902 249 €, la répartition des charges de la Commune est la suivante :

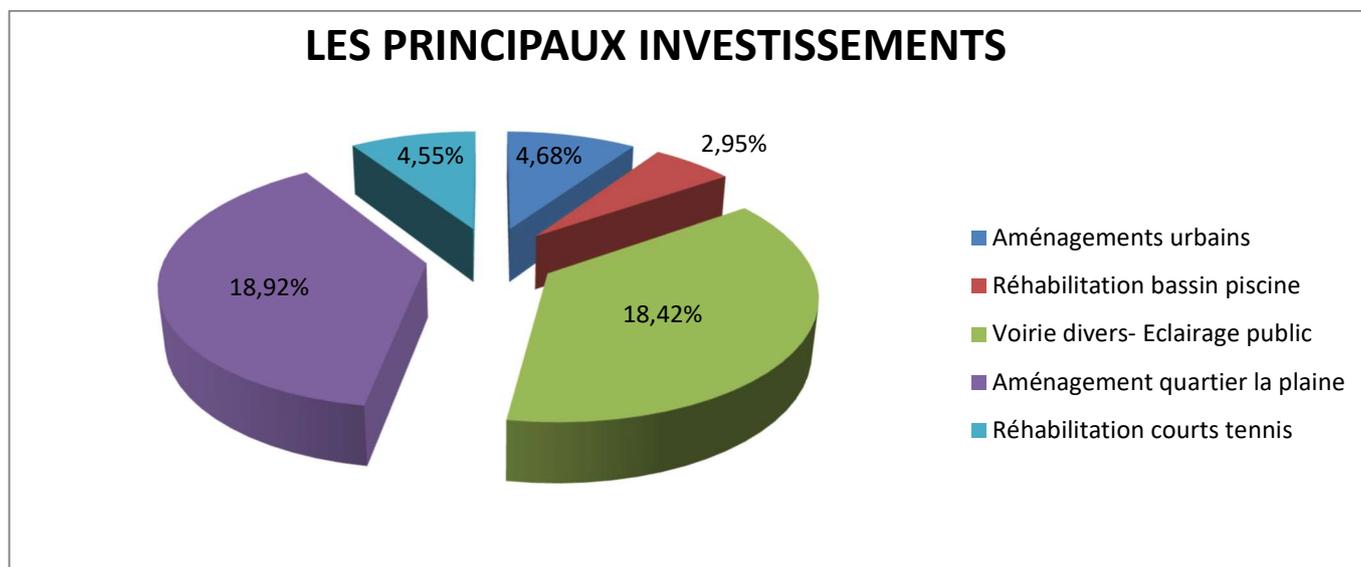


b)- La section d'investissement

- Les principales dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :

OPERATIONS	2020 (Propositions nouvelles + RAR N-1)
Op.103-Aménagement urbain	165 630
Op.104- Aménagement du stade	26 692
Op.105- Acquisitions foncières	2 082
Op.106-Bâtiments communaux	50 220
Op.141-Centre socio-culturel, Théâtre	63 291
Op.167- Acquisition divers matériels	29 278
Op.178-Aménagement piscine	104 343
Op.180- Voirie divers- Eclairage public	651 118
Op.184-Nouvelle école primaire	86 666
Op.185-Crèche	46 500
Op.187- Aménagement et requalification quartier de la plaine	668 945
Op.202-Rénovation intérieure Eglise	56 108
Op.206-Sécurisation des sites communaux	28 097
Op.209- Extension Gendarmerie	71 164
Op.213- Construction d'un gymnase	41 338
Op.214- Réhabilitation des courts de tennis	160 999
Op.215- Opération de revitalisation des territoires	71 000
Op.216- Musée de la pêche artisanale	30 000
Op.217- Aménagement centre d'hébergement pour ALSH	19 800

Sachant que le montant prévisionnel des dépenses d'investissement, pour l'exercice 2020, s'élève à : 3 534 904 €, la répartition est la suivante :



- **Les recettes d'investissement :**

Les dépenses d'investissement vont être essentiellement financées par :

- Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 510 856 €.
- L'affectation de l'excédent de fonctionnement d'un montant de 615 900 €.
- Le FCTVA qui a été estimé à 118 921 €
- Les taxes d'aménagement qui ont été estimées à 44 600 €.
- Des subventions de l'Etat et de la Collectivité de Corse.

c)- Vue d'ensemble du budget principal :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	1 853 489 €	2 435 343 €	5 902 249 €	5 873 248 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 404 493 €	1 099 561 €	/	/
Résultat reporté	276 922 €		/	29 001 €
Total section	3 534 904 €	3 534 904 €	5 902 249 €	5 902 249 €

C- La gestion de la dette :

Une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € a été contractée le 4 décembre 2019 afin d'anticiper les difficultés dues au retard des versements des subventions d'investissement par les partenaires financiers.

Un emprunt relais de 2 M€ avait été contracté le 13 mars 2017 afin de financer les investissements et devra être remboursé avant le 25 mars 2020. Une somme de 202 496 € a déjà été remboursée l'année dernière. Il restait 350 000 € à rembourser avant le 25 mars 2020. Ce qui a été fait le 26 février 2020 pour 150 000 € et le 4 mars 2020 pour 200 000 €.

Suivant les conseils du cabinet Seldon Finance, à compter du 1^{er} janvier 2020, nous avons transféré l'emprunt n°A29130BW concernant les travaux terrestres port de plaisance au budget général, afin de minimiser ou de faire disparaître la subvention d'équilibre versée au budget du port notamment en diminuant les échéances de prêts ; d'autant qu'il s'agit de retour de biens (délibération du 29 novembre 2019).

D- L'aide aux associations :

Associations	Subventions 2020
ADIL	200 €
Art'envol	500 €
Artpoval	400 €
Boules Valinco Rizzanese	800 €
Campa in cità	1 000 €
CAP Football	36 000 €
CDAD	1 000 €
Club Athlétisme Propriano	3 200 €
Club de plongée	400 €
Club du 3 ^{ème} age	1 800 €
Crèche du Valinco	45 000 €
Foyer socio-éducatif collège Jean Nicoli	1 000 €
Fronti di Mare	600 €
Granace Football Club	1 500 €
I Zittiduchji	800 €
Mission locale	6 436 €
Tennis Club	3 000 €
Tir Club du Valinco	800 €
Valin'Cap	800 €
TOTAL	105 236 €

L'aide aux associations correspond à 1.78% du budget de fonctionnement communal.

B- B.P 2020 du port de plaisance :

a)- La section d'exploitation

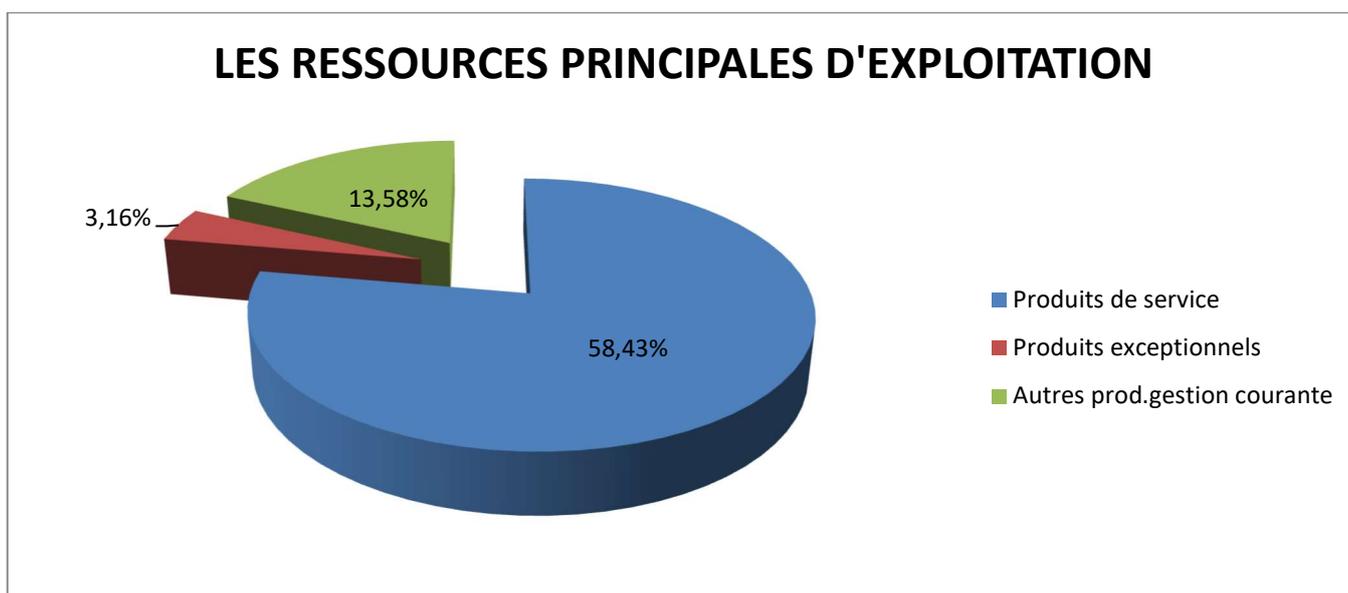
• Les principales recettes de la section d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation diminuent de – 19.87%

	2019 (BP +DM)	2020
013-Atténuations de charges	8 366 €	/
70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services	1 247 000 €	1 227 000 €
74-Subvention d'exploitation	200 725 €	/
75-Autres produits de gestion courante	505 086 €	285 282 €
77-Produits exceptionnels	8 995 €	66 345 €
TOTAL	1 970 172 €	1 578 627 €

- Les ventes et les prestations de services ont été calculées par rapport aux réalisations des taxes d'amarrage et aux entrées du parking du port de l'exercice précédent. Cependant, compte tenu de la crise sanitaire due au Covid-19 et l'incertitude de la fréquentation du port durant l'été, il sera difficile d'atteindre cet objectif. Des décisions modificatives seront sûrement proposées après la saison estivale.
- Les subventions d'exploitation correspondent aux allègements d'emprunts qui ne seront plus versées par le Conseil Départemental de la Corse du Sud à compter de l'exercice 2020. Cette année aucune subvention d'exploitation n'est prévue du budget principal au budget annexe du port de plaisance.
- Les autres produits de gestion courante ont fortement baissé car aucune ventes de garantie d'usage ne sont prévues cette année.

Sachant que le montant prévisionnel des recettes d'exploitation, pour l'exercice 2020, s'élève à : 2 099 970 €, la répartition des ressources du port de plaisance est la suivante :



• **Les principales dépenses réelles de la section d'exploitation**

Les dépenses réelles d'exploitation diminuent de -18.82%.

	2019 (BP +DM)	2020
011- Charges à caractère général	302 255 €	295 589 €
012- Charges de personnel	420 335 €	373 273 €
65- Autres charges de gestion courante	333 604 €	252 150 €
66- Charges financières	541 792 €	342 879 €
67- Charges exceptionnelles	6 436 €	3 436 €
68- Dotations aux provisions	43 344 €	70 244 €
TOTAL	1 647 766 €	1 337 571 €

-Les charges à caractère général ont baissé de 2.20%. Ceci est essentiellement dû aux frais de nettoyage de la Capitainerie de l'année dernière, suite à un incendie.

-Les charges de personnel diminuent de -11.20% car un agent en maladie n'est plus payé par la Commune depuis le 15/02/2019 et un autre agent est parti.

-Les autres charges de gestion courante ont diminué de 24.42% car il n'est prévu d'indemnisation des propriétaires de garanties d'usage de longue durée.

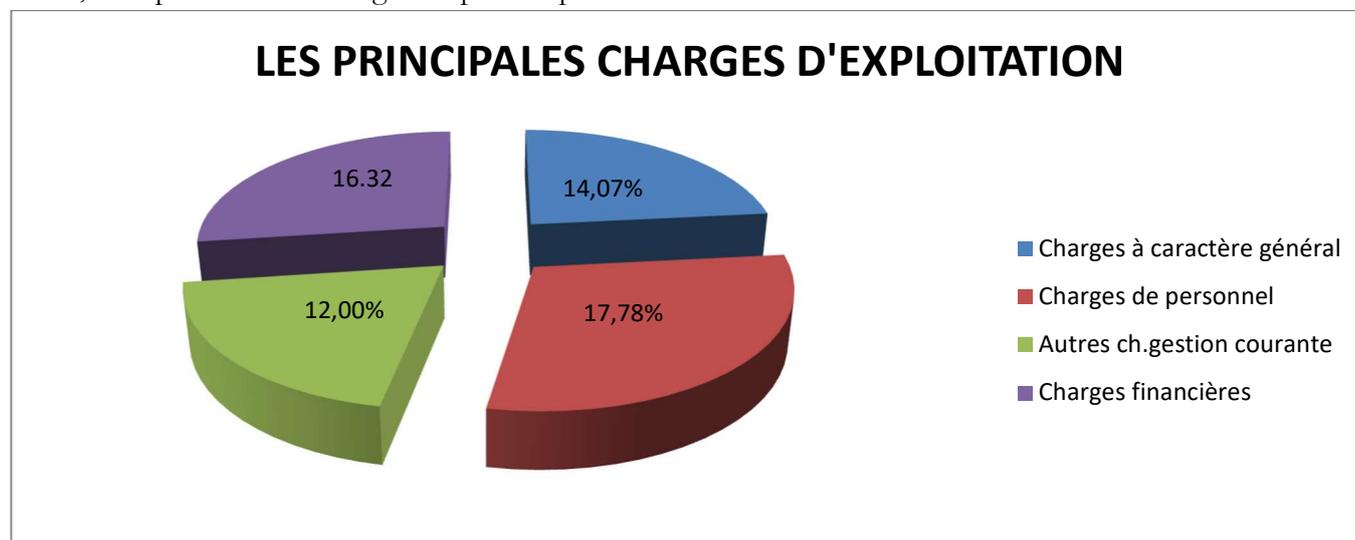
-Les charges financières concernent les intérêts des emprunts et une opération de rattachement des intérêts courus non échus (art 66112).

Il faut noter que suivant les conseils du Cabinet SELDON Finance, un emprunt concernant les travaux terrestres du port, représentant les intérêts de 131 782 €, a été transféré au budget principal, afin d'annuler la subvention d'exploitation versée au port par le budget principal ; d'autant qu'il s'agit de retour de biens (délibération du 29 novembre 2019).

-Les charges exceptionnelles sont faibles car au moment de l'élaboration du budget, nous n'avons pas plus d'informations.

-Les dotations aux provisions ont augmentés car comme nous l'avait demandé le contrôle de légalité, il a fallu prévoir une nouvelle provision pour l'affaire Yacht Club International de 27 000 €. Ce qui la porte à 54 000 €.

Sachant que le montant prévisionnel des dépenses d'exploitation, pour l'exercice 2020, s'élève à : 2 099 970 €, la répartition des charges du port de plaisance est la suivante :



b)- La section d'investissement

- Les principales dépenses d'investissement se répartissent de la façon suivante :

OPERATIONS	2020 (Propositions nouvelles + RAR N-1)
Op.405- Travaux terrestres port	267 144 €
Op.408- Acquisition Matériel	19 907 €

Le montant prévisionnel des dépenses d'investissement du port de plaisance, pour l'exercice 2020, s'élève à : 1 408 821 €.

- Les recettes d'investissement :

Les dépenses d'investissement vont être essentiellement financées par :

- Le virement de la section d'exploitation d'un montant de 475 972 €.
- L'affectation de l'excédent d'exploitation d'un montant de 286 000 €.
- La subvention d'équipement versée par le budget principal au budget annexe du port de plaisance d'un montant de : 209 053 €

c)- Vue d'ensemble du budget annexe du port de plaisance

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	1 123 039 €	1 408 821 €	2 099 970 €	1 856 355 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	85 018 €	/	/	/
Résultat reporté	200 764 €	/	/	243 615 €
Total section	1 408 821 €	1 408 821 €	2 099 970 €	2 099 970 €

C- B.P 2020 de l'aérodrome de Tavarria :

a)- La section d'exploitation

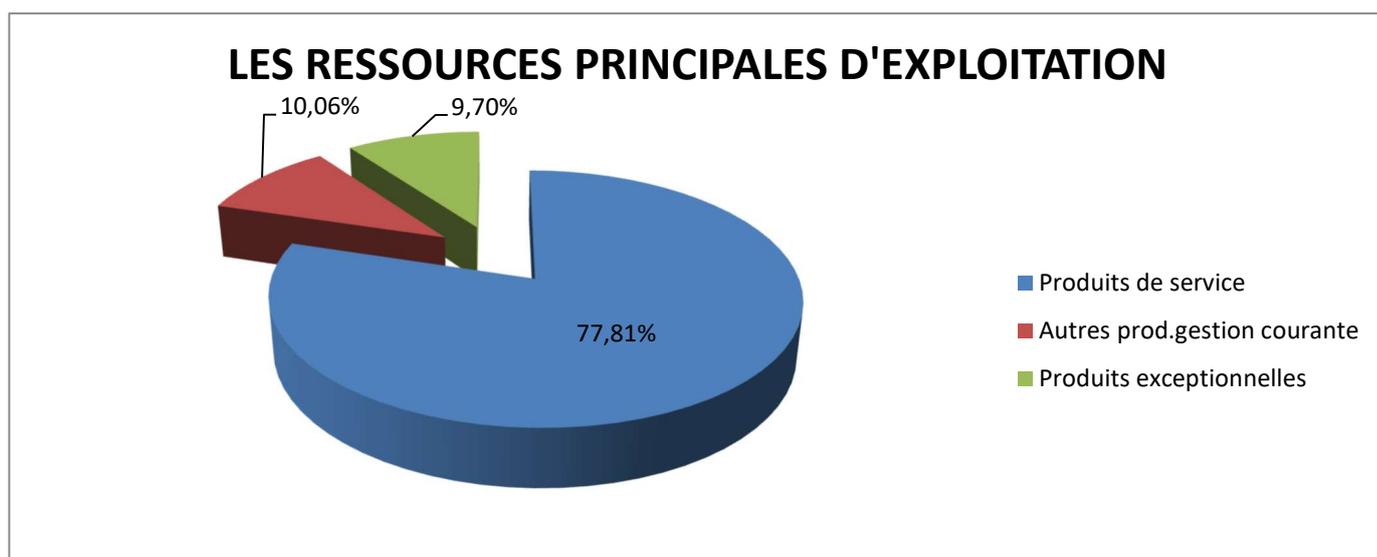
- Les principales recettes de la section d'exploitation

Les recettes réelles d'exploitation de l'aérodrome de Tavarria diminuent de -6.89 %.

	2019 (BP+DM)	2020
70-Ventes de produits fabriqués, prestations de services	222 492 €	277 800 €
75-Autres produits de gestion courante	28 994 €	35 914 €
77-Produits exceptionnels	122 606 €	34 618 €
TOTAL	374 092 €	348 332 €

- Les ventes et les prestations de services ont augmenté car on se réfère à la réalisation des ventes de carburants-aviation de l'année précédente pour l'estimation des recettes.
- Les autres produits de gestion courante ont augmenté en raison de la hausse de la fréquentation de l'aérodrome.
- Les produits exceptionnels ont diminué. La subvention d'exploitation du budget principal vers le budget annexe de l'aérodrome de Tavoria n'est pas nécessaire cette année. En effet, le budget de l'aérodrome de Tavoria dégage suffisamment d'autofinancement pour faire face aux dépenses d'exploitation. Cela s'explique par la baisse de la masse salariale et l'augmentation des ventes de carburant.

Sachant que le montant prévisionnel des recettes d'exploitation, pour l'exercice 2020, s'élève à : 357 033 €, la répartition des ressources de l'aérodrome de Tavoria est la suivante :



• Les principales dépenses réelles de la section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation de l'aérodrome de Tavoria diminuent de -15.26%.

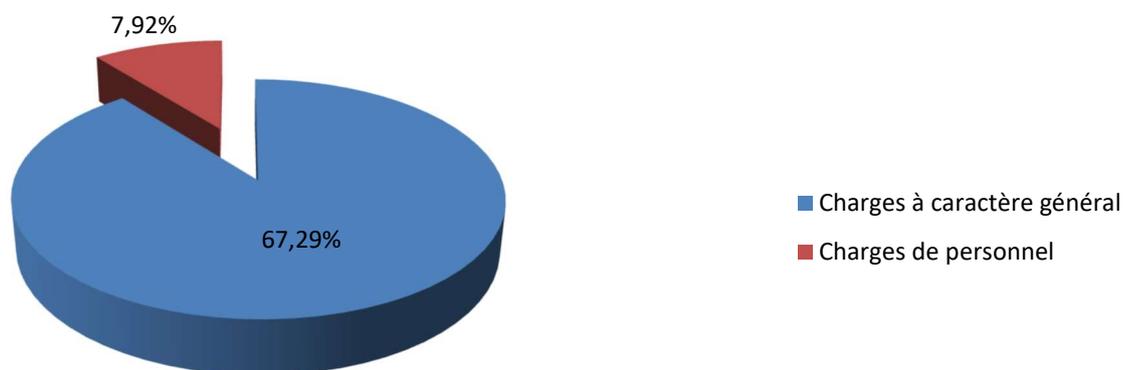
	2019 (BP+DM)	2020
011- Charges à caractère général	245 287 €	240 255 €
012- Charges de personnel	73 390 €	28 280 €
65- Autres charges de gestion courante	5 €	5 €
67- Charges exceptionnelles	/	1 500 €
TOTAL	318 682 €	270 040 €

-Les charges à caractère général diminuent de -2.05%.

-Les charges de personnel ont fortement diminué de 61.47%, car il n'y a plus qu'un seul agent contre trois l'année dernière.

Sachant que le montant prévisionnel des dépenses d'exploitation, pour l'exercice 2020, s'élève à : 357 033 €, la répartition des ressources de l'aérodrome de Tavarua est la suivante :

LES PRINCIPALES CHARGES D'EXPLOITATION



b)- La section d'investissement

- Les dépenses d'investissement :

Les principales dépenses réelles d'investissement concernent des travaux sur le bâtiment et sur la remise à niveau de la station d'avitaillement d'un montant de 65 443 € pour l'exercice 2020.

- Les recettes d'investissement :

Il n'y a pas de recettes réelles d'investissement prévues pour 2020.

c)- Vue d'ensemble du budget annexe de l'aérodrome de Tavarua

	Investissement		Exploitation	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Crédits proposés	67 821 €	56 761 €	326 801 €	357 033 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	6 323 €	/	/	/
Résultat reporté	/	17 383 €	30 232 €	/
Total section	74 144 €	74 144 €	357 033 €	357 033 €

4- MONTANT TOTAL DES BUDGETS :

Présentation agrégée :

Section	Crédits proposés	Restes à réaliser	Résultats reportés	Total (1)
Investissement				
Dépenses	3 044 349	1 495 834	477 686	5 017 869
Recettes	3 900 925	1 099 561	17 383	5 017 869
Fonctionnement				
Dépenses	8 329 020	/	30 232	8 359 252
Recettes	8 086 636	/	272 616	8 359 252
Total agrégé des dépenses	11 373 369	1 495 834	507 918	13 377 121
Total agrégé des recettes	11 987 561	1 099 561	289 999	13 377 121

(1) Cumul des crédits proposés, des restes à réaliser et des résultats reportés.

5- NIVEAU DE L'EPARGNE BRUTE (OU CAF) ET NIVEAU DE L'EPARGNE NETTE :

a)- Epargne brute:

Elle correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement : **recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement à l'exception des intérêts de la dette.**

L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice.

- Budget principal : $5\,745\,551 - (5\,157\,048 - 131\,782 \text{ (emprunts travaux terrestres)}) = +720\,285.$
- Budget annexe du port de plaisance : $1\,578\,627 - (1\,337\,571 - 252\,946) = +494\,002.$
- Budget annexe de l'aérodrome de Tavarua : $348\,332 - 270\,040 = +78\,292.$

b)- Epargne nette :

Elle correspond à **l'écart entre l'épargne brute et le remboursement du capital de la dette.**

L'épargne nette est la marge de manœuvre dont dispose la collectivité pour autofinancer ses investissements, une fois le capital de sa dette remboursé. Plus l'épargne nette est importante et moins la collectivité aura besoin de recourir à l'emprunt.

- Budget principal : $+720\,285 - 167\,148 \text{ (emprunt travaux terrestres)} = +553\,137.$
- Budget annexe du port de plaisance : $+494\,002 - 643\,111 = -149\,109.$
- Budget annexe de l'aérodrome de Tavarua : $+78\,292.$

6- NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE :

L'annuité totale de la dette de l'exercice 2020 s'élève à 1 627 492.77 € (Intérêts (Ville): 132 774.32 € + Capital (Ville) : 517 147.57 € + garanties d'emprunts à échoir dans l'exercice (Ville): Intérêts : 12 846.81 € + Capital : 68 667.89 € + Intérêts : 252 945.54 € (Port) + Capital : 643 110.64 € (Port)).

Le ratio d'endettement = Annuité de la dette/Recettes Réelles de Fonctionnement

- Budget principal : $731\,436.59$ (Emprunts et garanties d'emprunts) / $5\,745\,551 \times 100 = 12.73\%$
- Budget annexe du port de plaisance : $896\,056.18 / 1\,578\,627 \times 100 = 56.76\%$
- Budget annexe de l'aérodrome de Tavarua : /

7- CAPACITE DE DESENDETTEMENT :

La capacité de désendettement est un ratio qui indique la solvabilité de la collectivité et notamment le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette. Il correspond à **l'encours de la dette (Capital restant dû) au 01.01.N/ Epargne brute**.

Sur le budget principal un crédit relais d'une durée de 3 ans a été contracté pour financer les investissements en cours et devra être remboursé in fine soit le 25 mars 2020 et un emprunt du port de plaisance a été transféré car il concernait les travaux terrestres.

- Budget principal : $3\,483\,952.35 / 721\,278 = 4.83$ soit 5 ans.
- Budget annexe du port de plaisance : $9\,355\,041.32 / 494\,002 = 18.94$ soit 19 ans.

Il n'y a pas d'emprunts sur le budget annexe de l'aérodrome de Tavarua.

8- NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION :

La loi de finances pour 2020 prévoit le gel du taux et des abattements de la taxe d'habitation en 2020 (pas de hausse, pas de baisse et annulation des éventuelles hausses de taux depuis le début de la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales).

Par décision n°2019-796 du 27 décembre 2019, le conseil constitutionnel a validé la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

De plus, la loi de finances pour 2020 précise :

- la suppression totale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales mise en œuvre progressivement entre 2020 et 2023 : 80 % des foyers fiscaux ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020 ; pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Entre 2021 et 2023, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants sera « nationalisé » et affecté au budget de l'État ;
- la disparition de la TH sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur pour neutraliser les écarts de compensation ;

- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe sur les logements vacants sont maintenues respectivement sous le nom de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) et de taxe sur les locaux vacants (TLV) ;
- l'année de référence pour les taux de TH des communes pris en compte sera 2017 ;
- les taux d'imposition de TH sont gelés au niveau de ceux appliqués en 2019 ;

Les bases d'imposition prévisionnelles pour 2020 sont connues et sont les suivantes :

Taxe d'Habitation : 7 373 000 €

Taxe Foncière (Bâti) : 6 585 000 €

Taxe Foncière (Non Bâti) : 21 800 €

Le produit attendu de la fiscalité directe locale nécessaire à l'équilibre du Budget Primitif 2020 (comprenant seulement les produits de TF), hors allocations compensatrices, est de 1 104 799 €.

Auquel il faudra ajouter : les allocations compensatrices TH et TF de : 91 386 € et la compensation de la taxe d'habitation sur les résidences principales de : 1 028 534 €.

Les taux d'imposition pour l'année 2019 n'ont pas été modifiés par rapport à 2018.

Les taux des taxes d'habitation et des taxes foncières sur le bâti sont inférieurs aux taux moyens nationaux.

Seul le taux de la taxe d'habitation sur le non bâti est légèrement supérieur à la moyenne nationale.

	Taux communaux 2020	Taux moyens communaux au niveau national 2019
TH	13.95%	24.56%
TFB	16.60%	21.59%
TFNB	53.62%	49.72%

9- PRINCIPAUX RATIOS :

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/ population = 5 157 048/ 3787= 1 361.78.

Ratio 2= Produit des impositions directes/population =1 104 799/ 3787 = 291.73.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population =5 745 551/3787=1 517.18.

Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut/ population =1 527 831 + 60 000/3787= 419.28.

Ratio 5 = En cours de dette/population = 3 483 952.35/3787=919.98.

Ratio 6 = DGF / population = 704 740+351 224 +66 179/3787 = 296.31.

Ratio 7 = Dépenses de personnel / DRF =2 400 977/5 157 048 = 0.47.

Ratio 8 = Dépenses réelles de fonctionnement et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct =5 157 048 + 167 147.57/5 745 551= 0.93.

Ratio 9= Dépenses d'équipement brut/ RRF = Taux d'équipement = 1 527 831 + 60 000/5 745 551=0.28.

Ratio 10= En cours de la dette/ Recettes réelles de fonctionnement (RRF) = 3 483 952.35/5 745 551= 0.61.

N.B : - La population prise en compte pour le calcul des ratios financiers est : la population totale : population municipale + population comptée à part, résultant du dernier recensement de la population.

- Les dépenses d'équipement brut : les dépenses d'équipement (sans R-AR N-1) + les travaux en régie.

- La DGF comprend la Dotation forfaitaire + la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) + la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

-L'en cours de la dette correspond au capital restant dû au 01/01 du crédit relais et emprunt travaux terrestres port transféré.

-Le remboursement de la dette en capital ne comprend que le prêt des travaux terrestres du port.

10- EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE :

• Budget Principal au 01/01/2020 :

Grades ou Emplois	Catégorie	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Filière Administrative (a)		12.92	1.33	14.25	10.00	3.96	13.96
Attaché	A	1.00		1.00		1.00	1.00
Rédacteur	B	3.00		3.00	3.00		3.00
Adjoint administratif territorial	C	1.92	1.33	3.25		2.96	2.96
Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	7.00		7.00	7.00		7.00
Filière Technique (b)		21.83	7.74	29.37	24.77	3.49	28.26
Technicien	B	1.00		1.00	0.25		0.25
Adjoint technique territorial	C	6.63	0.86	7.49	4.00	3.49	7.49
Adjoint Technique Territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	14.00	6.88	20.88	20.52		20.52
Filière Sportive ©		2.00		2.00	2.00		2.00
Educateur territorial des APS	B	1.00		1.00	1.00		1.00
Educateur territorial APS Principal 2 ^{ème} classe	B	1.00		1.00	1.00		1.00
Filière Culturelle (d)		1.00		1.00	1.00		1.00
Assistant de conservation Principal de 1 ^{ère} classe	B	1.00		1.00	1.00		1.00
Filière Animation (e)		8.00		8.00	5.00	2.46	7.46
Adjoint Territorial d'animation	C	4.00		4.00	2.00	2.00	4.00
Adjoint Territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	1.00		1.00		0.46	0.46
Adjoint Territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe	C	3.00		3.00	3.00		3.00
Emplois non cités (f)			0.08	0.08		0.08	0.08
Régisseur des recettes	C		0.08	0.08		0.08	0.08
Total général (a+b+c+d+e+f)		45.55	9.15	54.70	42.77	9.99	52.76

Agents non titulaires en fonction au 01/01/2020	Catégories	Secteur	Rémunération		Contrat	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent				251 613.00		
Attaché	A	ADM	444	46 059.00	A	A :Contractuel
Adjoint administratif territorial	C	ADM	351	20 343.00	A	CDD
Adjoint administratif territorial	C	ADM	351	10 592.00	A	A :Contractuel
Adjoint administratif territorial	C	ADM	351	18 435.00	A	A :Contractuel
Adjoint administratif territorial	C	ADM	351	17 239.00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH		30 432.00	A	A :Contractuel
Adjoint technique territorial	C	TECH	350	17 565.00	A	A :Contractuel

Adjoint technique territorial	C	TECH	351	20 447.00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	351	16 553.00	A	A :Contractuel
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	351	20 296.00	A	CDD
Adjoint territorial d'animation	C	ANIM	412	22 486.00	A	CDD
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe	C	ANIM	448	10 946.00	A	CDD
Régisseur des recettes	C	OTR		220.00	A	A
Agents occupant un emploi non permanent				42 659.00		
Adjoint Technique territorial	C	TECH		19 297.00	A	A :Contractuel
Adjoint Technique territorial	C	TECH		9 507.00	A	A :Contractuel
Adjoint Technique territorial	C	TECH		13 855.00	A	A :Contractuel
Total général				294 272.00		

• **Budget annexe du Port de Plaisance au 01/01/2020 :**

Grades ou Emplois	Catégorie	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Filière Administrative (a)		2.00		2.00	1.00	1.00	2.00
Rédacteur territorial	B	1.00		1.00	1.00		1.00
Adjoint Administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe	C	1.00		1.00		1.00	1.00
Filière Technique (b)		6.00		6.00	4.00	2.00	6.00
Adjoint Technique Territorial	C	6.00		6.00	4.00	2.00	6.00
Emplois non cités ©			1.00	1.00		1.00	1.00
Régisseur des recettes	C		1.00	1.00		1.00	1.00
Total général (a+b+c)		8.00	1.00	9.00	5.00	4.00	9.00

Agents non titulaires en fonction au 01/01/2020	Catégories	Secteur	Rémunération		Contrat	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent				47 169.00		
Adjoint Technique Territorial	C	TECH		26 224.00	A	A :Contractuel
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	350	20 425.00	A	A :Contractuel
Régisseur des recettes	C	OTR		520.00	A	A : Régisseur des recettes
Total général				47 169.00		

- Budget annexe de l'aérodrome de Tavarria au 01/01/2020 :

Grades ou Emplois	Catégorie	Emplois budgétaires			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Filière Technique(a)			1.69	1.69	0.83	0.86	1.69
Adjoint Technique Territorial	C		1.69	1.69	0.83	0.86	1.69
Emplois non cités (b)			0.08	0.08		0.08	0.08
Régisseur des recettes	C		0.08	0.08		0.08	0.08
Total général (a+b)			1.77	1.77	0.83	0.94	1.77

Agents non titulaires en fonction au 01/01/2020	Catégories	Secteur	Rémunération		Contrat	
			Indice	Euros	Fondement du contrat	Nature du contrat
Agents occupant un emploi permanent				5 296.00		
Adjoint Technique Territorial	C	TECH	412	5 156.00	A	CDD
Régisseur des recettes	C	OTR		140.00	A	A : Autres
Total général				5 296.00		